



Commission
européenne

Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques

Vers un environnement exempt de substances toxiques

Octobre 2020
#EUGreenDeal

● La stratégie dans le domaine des produits chimiques permettra:

- **D'assurer une meilleure protection** de la santé humaine et de l'environnement contre les substances chimiques dangereuses,
- **De stimuler l'innovation** en faveur de substances chimiques sûres et durables,
- D'opérer la transition vers des substances chimiques qui soient **sûres et durables dès leur conception**.

Il s'agit là d'un premier pas vers la concrétisation de l'ambition «**zéro pollution**» pour un environnement exempt de substances toxiques annoncée dans le pacte vert pour l'Europe.



L'Europe est le
deuxième producteur,
avec **16,9 %**
des ventes mondiales.



L'industrie chimique de l'Union
emploie
1,2 million
de personnes.



59 % des produits
chimiques sont fournis à d'autres
secteurs, tels que la santé,
la construction, l'automobile,
l'électronique et les textiles.

● Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie dans le domaine des produits chimiques pour l'horizon 2030 et au-delà?



- **De nombreuses substances** chimiques peuvent nuire à l'environnement et à la santé humaine, interférer avec les écosystèmes et affaiblir la résilience humaine.

84 %

des Européens s'inquiètent des effets des substances chimiques présentes dans les produits de la vie quotidienne sur leur santé.



90%

des Européens s'inquiètent des effets des substances chimiques sur l'environnement.

● Mesures clés de la stratégie dans le domaine des produits chimiques

- **Interdire les substances chimiques les plus nocives** dans les produits de consommation – autoriser leur utilisation uniquement lorsqu'elle est essentielle.
- **Prendre en compte l'effet cocktail des substances chimiques** lors de l'évaluation des risques liés aux substances chimiques.
- **Éliminer progressivement les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS)** dans l'Union, sauf si leur utilisation est essentielle.
- **Stimuler les investissements et la capacité d'innovation en vue de la production et de l'utilisation de produits chimiques qui soient sûrs et durables dès leur conception** et tout au long de leur cycle de vie.
- **Promouvoir la résilience de l'Union en ce qui concerne l'approvisionnement en substances chimiques essentielles** et la durabilité de ces substances.
- Simplifier la **procédure «une substance, une évaluation»** en ce qui concerne l'évaluation des risques et dangers des substances chimiques.
- **Jouer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale** en défendant et en promouvant des normes élevées et en n'exportant pas de substances chimiques interdites dans l'Union.

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

© Union européenne, 2020

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont l'Union européenne n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits d'auteur.

Images: ©GettyImages/ iStock